

Agent de collecte

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

1. Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante
- Travail en équipe : nécessité de se coordonner avec l'équipier et le conducteur
- Horaires atypiques : travail de nuit (P)
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

2. Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance climatique, thermique et humidité : travail en extérieur (intempéries, rayonnement ultras violets solaires...) (P)
- Chute de plain-pied
- Contraintes posturales et articulaires : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, en torsion, maintien de bras en l'air et marche sur sol inégal (P)
- Ambiance sonore : frottement des conteneurs, broyeur de la benne, circulation routière (P)
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : manipulation de déchets potentiellement contaminés
- Manutentions manuelles et port de charges : conteneurs de 120 à 750 litres, poubelles ou sacs plastiques (P)
- Equipements de travail : benne à ordures, conteneurs
- Gestes répétitifs (P)

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

1. Indicateurs d'ambiance et météorologie

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Manutentions manuelles et ports de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

2. Mesures de prévention collective

- Équipements de travail : bennes à ordures sécurisées, signalées et régulièrement entretenues, tournées mécanisées avec des conteneurs roulants et des lève-conteneurs
- Organisation du travail : horaire de collecte, plan de tournée, recensement des points noirs (marche arrière, impasse...), suppression du « fini-parti », mode de conditionnement des déchets
- Autre : trousse de premiers secours

3. Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : lunettes de protection, masque à poussière
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection du corps : vêtements haute visibilité de classe 2 minimum, adaptés en fonction des intempéries

4. Formations / Informations

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - Utilisation de produits chimiques dangereux
 - Utilisation des équipements de protection individuelle
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - Conseil sur les règles d'hygiène de vie : sport, bonne hygiène alimentaire,
 - Exposition biologique
- Liées aux secours :
 - Gestes de premiers secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours